

GUERRE DANS LE CAUCASE

# Le grand perdant

Raymond Klein

**Les acteurs pro-géorgiens aussi bien que les pro-russes prétendent défendre le droit international. En vérité, ils contribuent à le décrédibiliser encore plus.**

Qu'il s'agisse de l'indépendance du Kosovo ou du secret bancaire du Liechtenstein, les discours des politicien-ne-s luxembourgeois-es évoquent souvent la solidarité entre petites nations. Dans cette logique, faut-il se ranger du côté de la Géorgie, menacée par son grand voisin du nord ? Ou de celui de l'Ossétie du Sud, qui cherche à obtenir son indépendance de cette même Géorgie ? Le dilemme dans lequel nous met la doctrine de la solidarité entre petites nations n'est rien, comparé aux contradictions auxquelles se livrent les grandes puissances quand elles justifient leur attitude dans le présent conflit.

« Nous devons protéger nos ressortissants nationaux », a argumenté Moscou, après avoir eu la prévoyance de distribuer des passeports russes aux résidents sud-ossétiens. Mais en droit international, cela ne justifie nullement l'invasion d'un territoire étranger. Or, la Russie, non contente de passer outre le mandat de ses « troupes de maintien de la paix » stationnées en Ossétie du Sud, n'a pas hésité à traverser la frontière de ce territoire et à marcher sur la ville géorgienne de Gori.

Avant de crier au scandale cependant, souvenons-nous comment les politicien-ne-s et mass médias occidentaux ont réagi aux incursions récentes de l'armée turque dans le Kurdistan irakien. Plutôt que de dénoncer cette violation du droit international, on a applaudi l'efficacité de cette mesure destinée à éradiquer le « terrorisme kurde ». Et en 2001, une des raisons avancées par Washington pour son invasion de l'Afghanistan était la protection de la population étasunienne contre une réédition des attentats du 11 septembre - même si le nombre de victimes civiles afghanes de cette invasion et de la guerre civile subséquente est scandaleusement plus élevé que celui des victimes des attentats.

Mais qu'en est-il du droit des Ossétiens-ne-s du Sud à l'indépendance ? Lors de la dissolution de l'Union soviétique en 1989, ils se sont retrouvés incorporés à la Géorgie, en vertu d'une transformation mécanique

des frontières entre républiques soviétiques en frontières entre nouveaux pays. Un an plus tard, le gouvernement de Tbilissi a retiré à la région son statut d'autonomie. Un conflit armé s'en est suivi, au bout duquel l'Ossétie du Sud, soutenue par Moscou, a bénéficié d'une indépendance de fait, mais non reconnue par la communauté internationale.

Le parallèle avec le Kosovo s'impose, et tous les dirigeants occidentaux qui ont de manière enthousiaste accueillis l'indépendance de celui-ci, devraient logiquement soutenir l'Ossétie du Sud contre la Géorgie. S'il n'en est rien, c'est qu'en politique internationale, les principes sont de plus en plus sacrifiés sur l'autel de la réalpolitik et des intérêts nationaux. Côté russe, c'est encore plus flagrant : peu d'années après avoir mené une guerre sanglante et criminelle contre l'indépendance tchétchène, on se proclame champion de l'autodétermination des Ossétiens-ne-s.

D'un point de vue progressiste, les revendications d'indépendance soulèvent des questions complexes et controversées, entre le soutien à une lutte de type anticolonial et le risque d'une dérive nationaliste. Ce qui est sûr, c'est que l'attitude des puissances occidentales depuis la fin de la guerre froide a miné le droit international. Supporter des indépendantistes, les reconnaître, voire intervenir militairement en leur faveur, s'est fait au cas par cas, selon le seul principe d'opportunité. Désormais, le droit international, instrument multilatéral indispensable pour endiguer la loi du plus fort, est gravement décrédibilisé. Des crises régionales comme celle du Caucase, où chaque acteur argumente à sa guise, annoncent un monde dans lequel la seule force gouvernerait au détriment du droit.

Voir aussi « Grenzen, Gräber und Granaten », page 10



## NEWS

Tod in Ferienkolonie : Risiko Kinderbetreuung S. 3

## REGARDS

Expulsions:

Une proposition qu'on ne peut pas refuser? p. 4

Facelifting für Madonna:

„Ich bin doch kein Denkmal“ S. 6

Charles Baudelaire: L'étranger p. 8

Georgien: Grenzen, Gräber und Granaten S. 10

(Coverbild: Muriel Prieur)